

**PROGRAMME D'ADJUSTEMENT
DU SECTEUR RIZ**

**RAPPORT DE MISSION SUR
L'IMPACT DES REFORMES
AU NIVEAU DES PRODUCTEURS**

Mars 1996

**APAP III
Research Report
No 1044**

Préparé par

Agricultural Policy Analysis Project, Phase III, (APAP III)

USAID Contract No LAG-Q-00-93-00061-00

**Author Jeffrey Metzel, AIRD
Consultant a l' UPA**

**République du Sénégal
Ministère d'Agriculture
Unité de Politique Agricole**

PROGRAMME D'AJUSTEMENT DU SECTEUR RIZ

**RAPPORT DE MISSION SUR L'IMPACT DES REFORMES
AU NIVEAU DES PRODUCTEURS**

FEVRIER 29- MARS 15, 1996

Jeffrey Metzel, AIRD
Consultant à l'UPA

15 mars 1996

CONTENU

- I CONSTAT DE L'IMPACT ACTUEL ET PREVU DES REFORMES
 DU SECTEUR RIZICOLE AU NIVEAU DES PRODUCTEURS DE RIZ***
- II PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'IMPACT DES REFORMES
 DU SECTEUR RIZICOLE AU NIVEAU DES PRODUCTEURS***
- III AUTRES SUGGESTIONS CONCERNANT LE SUIVI CONTINU
 DE LA PRODUCTION DE RIZ***
- IV NOTE SUR LA REVISION DE LA
 POLITIQUE DE PROTECTION DE RIZ A LA FRONTIERE***

Les avis exprimés dans ce rapport n'engagent que l'auteur. Cette étude est financée par l'USAID sous le Projet d'Analyse de Politique Agricole dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Riz (PASR)

I CONSTAT DE L'IMPACT ACTUEL ET PREVU DES REFORMES DU SECTEUR RIZICOLE AU NIVEAU DES PRODUCTEURS DE RIZ¹

La libéralisation du prix de riz aux producteurs, le désengagement de l'état vis-à-vis de plusieurs activités de soutien aux producteurs de riz, et la dévaluation du Franc CFA en 1994 ont tous introduits des changements importants aux niveaux des incitations à la production de riz. Ce chapitre en examine les impacts au niveau des producteurs de riz. Le but de ce chapitre est de fournir un constat de la situation actuelle, et d'identifier les questions importantes à cibler dans le plan de suivi et d'évaluation de ces impacts qui est le sujet du deuxième chapitre.

A Effets sur le marche du riz

Afin d'examiner les impacts des réformes au niveau des producteurs, il est utile de commencer par résumer les effets directs de ces réformes au niveau du marché de riz. Cette section est introduite en guise d'introduction aux deux prochaines sections qui identifient les impacts immédiats et à moyen terme de ces réformes au niveau des producteurs de riz.

1 *Hausse du prix reel du riz par rapport années passees mais réduction par rapport aux autres cultures échangeables*

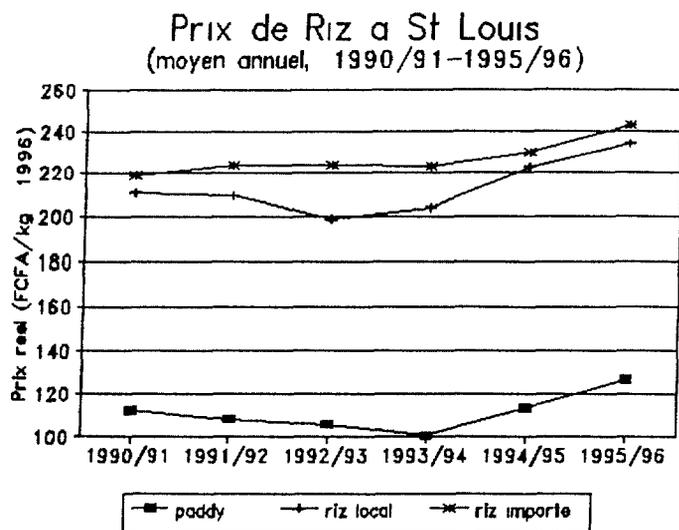
L'effet à la hausse de la dévaluation sur le prix de tous les produits échangeables du Sénégal a permis une hausse du prix réel du riz au niveau producteur et dans les marchés de gros (voir graphique 1). Malgré cette augmentation, le prix a subi une moindre augmentation que d'autres produits échangeables du fait que le niveau de protection du produit au consommateur a baissé pendant la même période. Cette effet devrait entraîné une baisse relative du prix du riz par rapport aux autres cultures échangeables pour les quelles les prix libre (telle que le maïs et le mil) aussi bien que par rapport aux intrants agricoles échangeables (telle que les engrais et les produits phyto-sanitaires).

2 *Augmentation de la variabilité du prix de riz sur les marches internes*

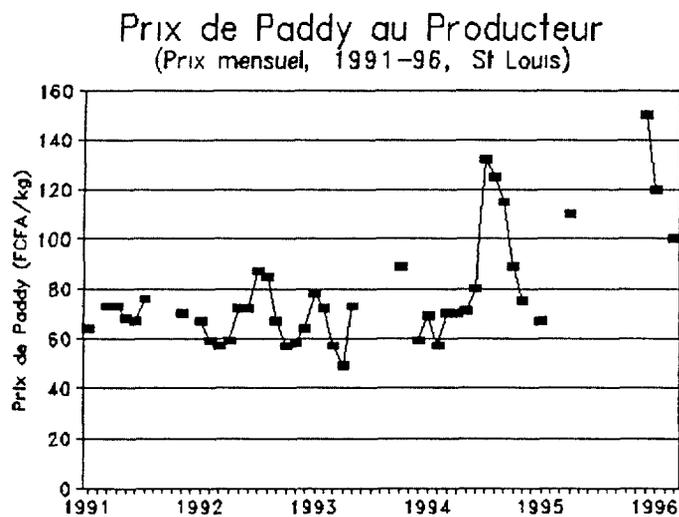
Avec l'abandon d'un prix officiel de paddy dû à la retraite de la SAED de la commercialisation de riz en 1994, la détermination du prix au producteur s'est établie sur base de l'offre et de la demande du riz sur le marché du Sénégal. Par le passé, le prix était indirectement dépendant du prix fixé par la CPSP pour les importations du riz brisé au début de la campagne. La libéralisation des importations, et la désolution de la SAED ont permis la transmission des fluctuations des prix du marché international sur le marché interne. Cette variabilité est évidente dans la variabilité saisonnière croissante du prix de paddy pendant les dernières années (voir graphique 2).

¹ Les commentaires qui suivent sont basés sur une mission de deux semaines (du 29 février au 15 mars 1996) au Sénégal dont une passée dans la vallée du Fleuve Sénégal. Pour cette raison, le texte suivant concerne surtout les producteurs de la région du Fleuve.

Graphique 1



Graphique 2



Un système de protection à la frontière basé sur une taxe de prélèvement régressive a été conçu afin d'atténuer les effets des variations du prix international. En principe, le système de protection devrait se traduire par un taux de prélèvement régressif sur les importations de riz brisé, pour les prix CAF variant entre 120 et 160 F CFA/kg le prix sur le marché interne devrait varier entre 174 et 184 F CFA/kg sorti douane. Pourtant ce système n'est pas encore mis en vigueur, ce qui a permis un transfert complet sur le marché interne de la variabilité de prix observée sur le marché mondiale depuis son ouverture en novembre 1995 (voir la note sur le mécanisme de protection qui est attaché à ce rapport pour une discussion plus détaillée de ce problème)

3 *Dependance entier sur les commerçants privés pour la collecte et le vente des produits de la récolte*

Ce fait est dû au désengagement total de la SAED de la commercialisation de riz. Ce processus a été accéléré par le financement des rizières privées, et la hausse de la production et donc de la commercialisation du riz à partir des années 1990

B Impacts au niveau producteur cette année

1 *Réduction de la marge nette de la production de riz par rapport aux prévisions*

Cet impact est dû aux prix de vente de paddy qui sont moins élevés que ceux projetés au début de la campagne agricole. Le prix actuel de paddy au niveau des rizières varie de 100 à 105 F CFA/kg contre des prévisions de 120 à 125 F CFA/kg (voir point B 2 ci-dessous). La baisse du prix de marché par rapport à ceux estimés est en partie due aux problèmes rencontrés dans la mise en pratique du prélèvement supplémentaire sur le prix de riz importé (voir point A 1 ci-dessus). Cependant, même au prix de 100 F CFA/kg, le bénéfice net financier des producteurs obtenant des rendements moyens supérieurs à 4 tonnes/hectare et supposant un coût d'opportunité de la main d'oeuvre de 1000 F CFA/jour demeurent toujours positifs.

2 *Malgré la réduction du prix de paddy par rapport au prix prévu durant la campagne, il n'est pas évident que le revenu net des producteurs va baisser par rapport à l'année précédente*

Les effets sur le revenu incluent d'abord le prix de riz. Le graphique 2 montre qu'en prenant la moyenne des prix de riz de septembre à août, le prix de paddy reste élevé par rapport aux années précédentes en termes réels. Quand bien même le prix a baissé depuis janvier 1996 de 120 à 100 F CFA, il demeure toujours supérieur au niveau du prix des années passées.

Deuxièmement, le prix de certains intrants agricoles a baissé dans quelques zones à cause de la réduction de la marge bénéficiaire des fournisseurs. Par exemple le prix de l'urée qui était de 170 à 180 F CFA/kg l'année passée est descendu à 130-150 F CFA/kg dans certaines zones à cause d'une concurrence entre les fournisseurs habituels et les importateurs privés profitant de nouvelles opportunités.

Finalement le coût du riz à la consommation a baissé par rapport à l'année passée. Etant donné que le riz est très important dans le panier de la consommation, une baisse du prix de riz à la consommation pourrait causer une hausse de la valeur réelle des revenus des ménages qui consomment plus qu'ils ne produisent.

3 *Endettement des producteurs et de certaines associations de producteurs auprès de la CNCAS*

Plusieurs associations de producteurs ont pris des engagements afin de rembourser leurs crédits de campagne auprès des fournisseurs sur la base d'un prix de vente de paddy de 120-125 F CFA/kg. Sur cette base, ils ont collecté l'équivalent de leurs dettes en paddy. Cependant ces groupements n'ont pas pu vendre le paddy à ce prix à cause de la baisse de prix de gros du riz blanc (Voir B 1)

Les problèmes immédiats des crédits de campagne pour la production de riz tirent leurs origines dans l'évolution de la commercialisation du riz paddy au Sénégal. Avant juin 1984, la SAED avait le monopole officiel de collecte et de la transformation du paddy dans la vallée du Fleuve Sénégal. Simultanément, la CPSP avait le monopole d'importation et donc le pouvoir d'établir un prix de gros pour le riz sur les marchés de consommation. Le prix de paddy au producteur offert par la SAED était supérieur au prix équivalent de riz (incluant frais de transformation, transport et de transaction) établi par la CPSP dans les marchés de consommation, reflétant une subvention nette aux producteurs de riz. Malheureusement, la SAED n'a pas pu acheter toute la production au prix subventionné, de plus, pour les quantités achetées les délais de paiements ont été très longs. Ces deux éléments ont contribué à l'évolution d'un marché parallèle pour commercialiser de la production non-achetée par la SAED. Dans cette filière le riz a été vendu à un prix moindre.

Le prix élevé et garanti par la SAED était utilisé pour garantir le remboursement des crédits de campagne accordés aux agriculteurs par la CNCAS. Ce système a permis aux producteurs de livrer l'équivalent de leurs dettes en paddy aux groupements qui les ont vendus aux rizières de la SAED. Les dettes de chaque groupement ont ainsi été réglées par ce système en calculant la valeur du paddy au prix officiel.

Depuis le retrait de la SAED et de son monopole au niveau de la collecte et de la transformation de paddy dans la vallée, le marché du riz local a été conquis par les commerçants privés. Les producteurs ont continué de vouloir rembourser leur crédits de campagne à travers les groupements. En l'absence d'un prix officiel de paddy, les groupements et les producteurs ont conclu un prix d'agrément de 120-125 F CFA/kg sur base des estimations du prix du riz sur les marchés de consommation, et de son prix de revient. Malheureusement, le prix après la récolte était beaucoup plus bas que prévu. Les groupements ont refusé de vendre le paddy à ces prix dans l'espoir de les voir monter ou de voir une intervention d'Etat afin de couvrir la différence entre le prix d'agrément et les prix de marchés.

4 *Réduction du taux d'utilisation des intrants agricole pour la campagne contre saison chaude '96 et éventuellement pour l'hivernage '96*

La crise de vente du paddy cette année (voir B 2) a bloqué le remboursement de la CNCAS, ce qui a en retour suspendu les crédits pour les prochaines campagnes. La production bloquée par les méventes est estimée à 8 mille tonnes de riz (6,5 mille tonnes de paddy réceptionne non-usiné et 3 6 mille tonnes de riz usiné en stock) et représente une valeur monétaire d'environ 1 4 milliard FCFA aux prix actuels.

Au début de mars 1996, les deux groupements des producteurs rencontrés, dans le delta et moyenne vallée respectivement, ont indiqué un arrêt total de la production de riz de contre saison dans leurs périmètres à cause de ce problème. De plus, une forte contrainte pourrait réduire la superficie emblavée et le taux d'utilisation des intrants dans la production d'hivernage, ce qui devrait

réduire la productivité de la superficie cultivée

C Effets au niveau des producteurs à moyen/long terme

1 *Ajustement des techniques de production vers celles qui utilisent plus les ressources internes du pays et qui réduisent les frais échangeables*

Déjà, les producteurs enquêtés ont indiqués que depuis la dévaluation ils ont réduit le dosage d'engrais utilisé. Cette réaction est expliquée par le fait que depuis la dévaluation en 1994 les coûts de presque tous les intrants agricoles ont doublé, reflétant leur caractère échangeable.

Une réduction d'utilisation des services mécaniques (labour, covercrop, moissonage/battage) n'a pas été indiquée dans les entretiens. Ce constat est soutenu par le fait que le coût des prestations de services se sont accrus de seulement 15-25% depuis la dévaluation. Cette moindre augmentation est expliquée largement par le fait que l'équipement utilisé pour ces prestations a été acheté avant la dévaluation. Il est probable que dans les prochaines 5-10 années ces équipements seront renouvelés, ce qui engendrerait une hausse des prix de prestations aussi bien qu'une réduction significative dans leur utilisation².

2 *Diversification des cultures irriguées pour augmenter et sécuriser le revenu des producteurs*

La réduction du prix relatif du riz par rapport aux autres cultures devrait encourager une diversification des cultures vers celles ayant un meilleur bénéfice net financier. Les producteurs rencontrés ont exprimé un intérêt soutenu à diversifier leurs activités agricoles, mais leurs incitations ont été aussi bien pour diversifier les risques dans leurs sources de revenus et que pour trouver d'autres sources de financement des crédits de campagnes. Ces priorités suggèrent que des cultures ayant un circuit de commercialisation assuré, et/ou une organisation de la filière qui assure l'approvisionnement des intrants et/ou un crédit de campagne auront la plus grande réussite.

Dans ce cadre, le coton, l'arachide de bouche, et la tomate industrielle ont été mentionnés comme cultures ayant de torts potentiels. Selon le Commissariat Après Barrage (CAB), il y a déjà quelques investisseurs privés intéressés par ces cultures. Pourtant, toutes ces options sont plutôt indiquées pour la production sur les sols légers (fondé, faux hollaldé) et non pas pour les sols hollaldés.

3 *A long terme l'effet des reformes sur le revenu des producteurs devrait être positif du fait que l'agriculture en général doit devenir plus rémunératrice dans un marché libre qui permet une meilleure allocation des ressources, une productivité plus élevée, et une réduction des marges des intermédiaires*

Malgré les problèmes de transition indiqués ci-dessus, plusieurs facteurs indiquent que la

² A propos de cette transition, l'ADRAO est entrain de tester un nouveau modèle de moissonneuse qui coûterait le dixième du prix d'une grande moissonneuse batteuse qui pourrait être fabriquée et réparée dans la vallée qui aurait un meilleur taux de récolte et qui permettrait une récolte plus précoce.

stratégie de libéralisation du marché du riz et du désengagement de l'état vis-à-vis des activités de production ont dynamisé l'économie agricole dans les zones de production de riz. Les statistiques d'activité agricole montrent clairement que les superficies aménagées, et cultivées dans la vallée du Fleuve Sénégal ont fortement augmentées depuis le début de cette politique.

Cette croissance a certainement été encouragée par une politique de crédit public favorable. Toutefois il est important de souligner que ces investissements ont été accompagnés par des investissements de fonds propres des agriculteurs et d'autres entrepreneurs. Ce dernier phénomène est apparent dans le contexte actuel du blocage des crédits publics, car malgré cela, l'on observe toujours une extension des superficies en cours et les financements de crédits de campagne par les groupements des producteurs eux-mêmes.

Ce dynamisme se traduit aussi par le développement d'un marché foncier pour les terres aménagées, reflétant leurs valeurs potentielles. Jusqu'à présent, un vrai marché de location n'existe pas quand bien même le coût d'opportunité est élevé et très apprécié. Par exemple, plusieurs groupements ont introduit des règlements internes qui exigent la bonne exploitation des terres par leurs membres. Ceux qui ne respectent pas les règles pourraient perdre leurs droits d'usage.

L'émergence d'un marché saisonnier pour la main-d'oeuvre salariée illustre aussi la croissance des opportunités pour la main-d'oeuvre dans la zone et une hausse de son coût d'opportunité.

La dynamisme est exprimé aussi par l'intérêt des producteurs d'entreprendre d'autres cultures agricoles qui pourraient mieux rentabiliser leurs terres. Le succès de la tomate et l'intérêt de commencer la production de coton et de l'arachide de bouche, montrent l'intérêt d'exploiter les installations d'irrigation existant dans la vallée.

II PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'IMPACTS DES REFORMES DU SECTEUR RIZICOLE AU NIVEAU DES PRODUCTEURS

La section qui suit expose les grandes lignes du plan de suivi des impacts des réformes sur les producteurs de riz, sur la base de ceux identifiés dans la section précédente. Les objectifs du plan de suivi sont les suivants

- Evaluer les effets induits des réformes sur la valeur et la variabilité des revenus des producteurs afin de les protéger contre les effets inévitables ou transitoires
- Evaluer les changements du comportement afin d'identifier des politiques qui peuvent encourager cette évolution vers des activités plus efficaces et rémunératrices
- Evaluer la capacité du secteur privé de répondre aux besoins des producteurs en ce qui concerne
 - la fourniture des services
 - l'accès aux informations sur le prix et les flux des produits et
 - la différenciation des produits selon leur qualité

Le plan de suivi et d'évaluation est présenté ci-dessous sous forme de cinq activités différentes. Chaque activité est conçue indépendamment des autres de telle sorte que l'approbation de chacune d'entre-elles n'influence pas les autres. Toutefois, il est important de souligner que les activités sont toutes complémentaires. En particulier, la dernière activité qui constitue en la préparation d'un rapport annuel de suivi et d'évaluation sera basée sur les conclusions de chacune des activités. Les budgets pour l'implémentation de chacune de ces activités sont en préparation, et une fois approuvés, les termes de références pour l'exécution de chacune d'entre-elles seront préparés.

A Modélisation des exploitations types

Objectifs

- Elaboration des modèles comptables et d'optimisation des exploitation types des producteurs de riz qui pourraient servir comme outils d'analyse afin d'évaluer l'impact des politiques de réforme sur le comportement des producteurs dans la filière riz

Analyses

- Evaluation de l'impact des changements de prix de paddy due aux changements de prix sur les revenus des producteurs
- Evaluation du comportement des producteurs dans le delta par rapport au changements de prix du riz
- Evaluation du potentiel de diversification des cultures irriguées dans le delta

Methodologie

- Développement des comptes de production des exploitations a partir des budgets de cultures
- Programmation linéaire des exploitations-type. Paramétrage des prix pour simuler les effets des changements de politique sur le comportement des producteurs

Donnees

- L'enquête sur les exploitations de SAE
- Enquêtes supplémentaires sur le terrain
- Données secondaires sur les activités hypothétiques de diversification

Responsables

Youssou Diagne/ UPA Le développement de ces modèles est le sujet de sa thèse de doctorat
Soutien statistique/données DPDR/SAED
Soutien méthodologique Jeffrey Metzler / AIRD

Calendrier d'étude

1996

Mars	choix de l'échantillon pour les enquêtes approfondies et triage des données sur les exploitations
Avril	exécution des enquêtes supplémentaires
Mai	élaboration des comptes d'exploitation types
Juin-Juil	évaluation partielle de l'impact des nouveaux prix de référence sur le bénéfice net pour la production de riz dans les exploitations types
Juil-Août	élaboration de la matrice du premier modèle
Septembre	vérification/perfectionnement de la matrice du modèle x résultats préliminaires sur modèle x
Oct -Nov	élaboration des autres modèles
Décembre	évaluation de l'offre de riz par rapport au prix et au potentiel de diversification des cultures utilisant les modèles d'optimisation

1997

Séminaire pour l'UPA sur l'utilisation des modèles d'optimisation des exploitations pour évaluer des politiques de réforme
Révision des modèles à partir des résultats de la campagne hivernage 1996

B **Evaluation de l'impact des politiques de libéralisation sur la structure, le comportement et la performance du marché de intrants agricoles**

(NB le déroulement de cette étude reste devrait être coordonné avec l'IFPRI et avec le consultant privé)

Contexte

Le marché des intrants agricoles a été libéralisé depuis 1987/88. Après une forte augmentation du nombre des intervenants privés au début, le marché s'est stabilisé au niveau de quelques grands importateurs/fournisseurs en gros et de plusieurs petits fournisseurs/détaillants. Cependant, les fluctuations importantes du prix de quelques intrants pendant la dernière année suggèrent que le marché reste imparfait. Il y a plusieurs fournisseurs, mais ils dépendent d'une filière en amont qui est très concentrée.

Objectifs

- Evaluer la structure, la conduite et les performances du marché des fournisseurs des intrants dans la vallée du fleuve Sénégal
- Evaluer l'impact des politiques de taxation et du régime des autorisations préalables sur le prix des intrants agricoles

Methodologie

L'étude de la structure et conduite du marché sera basée sur les résultats des enquêtes actuellement en cours au niveau de SAED. L'analyse de la performance du marché sera menée sur la base d'analyse des tendances de prix aux producteurs, grossistes, et fabricants, par rapport aux prix sur le marché international, et une décomposition des coûts de commercialisation de ces produits.

L'impact des politiques serait étudié en évaluant le prix de référence et le taux de protection nominal des engrais et produits phyto-sanitaires au niveau de la production, et leur incidence sur le taux de protection effectif au niveau des producteurs de riz.

Sources des données

- Enquête ISRA/IFPRI sur les impacts des politiques sur les agriculteurs
- Enquête ISRA/IFPRI sur les impacts des politiques au niveau des fournisseurs des intrants
- Enquête SAED sur le marché d'approvisionnement des intrants
- Cours de prix des intrants sur le marché international
- Cours de prix des mêmes intrants sur le marché local
- Coûts d'importation des intrants

Responsable

- Abdoulaye Fall, ISRA
- Consultant privé (SENAGROSOL), collecte des données sur le filière d'importation des intrants et sur la décomposition des coûts de production d'engrais au Sénégal

Calendrier d'étude

1996

avril	Elaboration des termes de référence de l'étude
avril-juin	Enquête des fournisseurs des intrants dans le vallée du fleuve Sénégal (ISRA)
mai-juin	Enquête des frais d'importation des intrants agricoles (Consultant local)
juil	Analyse préliminaire de décomposition des frais d'importation des intrants agricoles, et intégration dans le premier rapport de suivi annuel
juil-sept	Analyse descriptive de la structure et du comportement du marché des intrants dans le vallée du fleuve Sénégal (ISRA)
août-sept	Révision de l'analyse de décomposition des frais d'importation des intrants agricoles

Commentaire

La décomposition des coûts au niveau du marché des intrants devrait être intégrée dans l'exercice d'élaboration d'une Matrice d'Analyse des Politiques (MAP, voir ci-dessous) et aussi dans l'exercice d'élaboration de la Matrice d'Analyse Sociales (SAM)/SAED.

C Evaluation de la variabilité des revenus des producteurs dûe aux changements de politiques de protection de la filière riz

Contexte

La libéralisation a permis une fluctuation des prix au producteur pendant la campagne agricole 95/96 Ceci a créé un environnement d'incertitude au niveau de la production Ceci est lié à la nouvelle politique de protection à la frontière qui fixe un taux de protection, mais permet le prix de fluctuer en fonction du prix sur le marché mondial, et du taux de change

L'impact des fluctuations est ressenti au niveau des producteurs de deux manier opposants D'abord, le prix de vent de paddy est influence, mais aussi le prix d'achat (ou le coût d'opportunité) du riz consommé par le producteur En plus les effets nets sur le revenue réel des producteurs, influence aussi le niveau de vie et donc de niveau de consommation de riz

Objectif

Evaluer l'impact des différents mécanismes de protection sur le niveau et variabilité des revenus des producteurs

Methodologie

Le risque sur les revenus des producteurs de riz serait évalué en utilisant des méthodes de simulation de risque qui permettent d'évaluer l'effet combiné des plusieurs variables pour lesquelles la valeur moyenne et la distribution des valeurs sont connues La variabilité des revenus des producteurs serait évaluée pour plusieurs mécanismes de protection et en fonction de la variabilité des prix sur le marché mondial, et du taux de change Le variabilité des rendements de riz serait introduit aussi pour refléter la variation globale des revenus qui peut subvenir au niveau des producteurs

Donnees requises

- Budgets de culture MAP existant de l' ADRAO
- Comptes d'exploitations basées sur l'enquête des exploitation en cours SAED
- Comptes d'exploitations basées sur l'enquête des exploitation en cours SODAGRI

Responsables

- J Metzler Analyse préliminaire sur la base des données de la MAP
- Y Diagne Révision de l'analyse sur la base des comptes d exploitation des producteurs SAED Préparation des comptes d'exploitations des producteurs

Calendrier d'etude

1996

- juin-juillet Analyse préliminaire à partir des budgets de culture de riz du MAP
Integration dans le premier rapport de suivi annuel
- août-décembre Révision de l'analyse sur la base des comptes d'exploitations en décembre 1996

1997

- janvier Présentation de la méthodologie dans une seminaire a l UPA
- fév-mars Rédaction du Rapport Finale de l'étude
- juin intégration des résultats dans le rapport de suivi annuel 1997

D Evaluation des determinants de la production de riz

Objectif

Evaluer la contribution des paramètres structurels, de gestion et de marché sur la production et les rendements obtenu par les producteurs de riz dans la vallée du fleuve Sénégal

Méthodologie

Analyse économétrique de l'influence des variables structurelles de gestion et de marché sur les rendements et la production de riz

Donnees requises

- données structurelles localisation, type d'aménagement, type d'irrigation, type de drainage
- données de gestion date de semis, variété, % repiqué
- données de marché prix riz, urée, autres cultures

Sources des données

- Enquête SAED sur les exploitations/ 1996
- Base de données de SAED sur les unités de mise en valeur

Responsable

DPDR/SAED Analyse des données
Jeffrey Metzler, AIRD Soutien Méthodologique

Calendrier d'etude

1996

avril-mai	élaboration des termes de référence de l'étude
juin-juil	tri et préparation de la base de données
août-oct	élaboration préliminaire du modèle économétrique
nov-déc	analyse économétrique et rapport préliminaire
	test du modèle sur les données de la campagne 1996

1997

janvier	présentation du modèle et des résultats à une séminaire à l'UPA
mars-avril	évaluation de l'utilité du modèle et proposition pour son intégration dans les outils de suivi

E Actualisation de la matrice d'analyse de politique (MAP) de la filière riz

Cette activité est mentionnée a titre indicatif, car elle fournira des informations qui alimentera les rapports de suivi (voir F) Pourtant la travail serait fait dans le cadre d'un autre projet d'étude entre DAI et ADRAO Une MAP a été construite par l'ADRAO pour déterminer le coût d'avantage comparatif, basée sur des coefficients de production qui datent d'avant la dévaluation Les changements des techniques aussi bien que l'évolution de la politique de commercialisation de riz exigent que l'analyse soit mise à jour

Objectif

évaluer l'effet des politiques de libéralisation du marché interne (commercialisation) sur

les incitations aux producteurs de riz

Methodologie

Utiliser la Matrice d'Analyse de Politique pour évaluer l'avantage comparatif des différents systèmes de production et de commercialisation de riz évaluer les taux de protection nominal et effectifs de chaque système

Responsable

Tom Randolph, WARDA, Chercheur principal
Participation prévue SAED, ISRA, UPA, SODAGRI

Calendrier

Selon David Wilcock, l'ADRAO invitera des participants de ISRA, SAED et de l'UPA pour assister à un exercice de révision et interprétation de la MAP pour le secteur riz au Sénégal Le timing n'est pas encore claire

F Rapport de suivi sur la conjoncture des réformes du secteur rizicole auprès des producteurs du riz au Sénégal

Objectif

De suivre et d'interpréter les réformes et leurs effets auprès des producteurs de riz au Sénégal

Methodologie

Ces rapports suivront les politiques de réforme et leurs effets sur le prix et le volume de riz produit localement et intégreront ces constats avec les conclusions de tous les analyses présenté ci-dessus

Les rapports incluent des analyses des impacts suivants des politiques sectorielles

- rentabilité financier et économique de la production de riz
- niveau et variation des revenus de la production de riz
- effets sur d'autres activités des ménages
- comportement des producteurs de riz
 - changements des cultures pratiques
 - changements des techniques pratiquées

Responsable

Jeffrey Metzel, AIRD
Youssou Diagne, UPA

Calendrier d'étude

1996

juillet Mission de suivi des études
août Rapport de suivi, 1996

1997

janvier Mission de suivi des études
juin Mission de suivi des études
août Rapport de suivi, 1997

III AUTRES SUGGESTIONS CONCERNANT LE SUIVI CONTINU DE LA PRODUCTION DE RIZ

Les suggestions présentées dans cette section ont été soulevées pendant la préparation de ce plan de suivi. Pourtant, elles sont liées aux besoins d'un suivi continu du secteur rizicole plutôt qu'un suivi des impacts des réformes particulières. Pour cette raison, elles ne sont pas considérées comme faisant partie intégrale de ce plan. Néanmoins, elles sont mentionnées car il semble important d'améliorer la capacité du suivi permanent de l'agriculture afin de mieux soutenir la transparence d'un marché compétitif et de mieux cerner les effets des changements de politique dans l'avenir.

N B (Nous n'avons pas encore rencontré la Division des Statistiques Agricoles/MA pour discuter des idées présentées ci-dessous.)

A **Coordonner le suivi des impacts des politiques de libéralisation au niveau des producteurs**

Objectif

Coordonner la collecte, l'analyse et la distribution des informations relatives aux impacts de la libéralisation sur les producteurs de riz.

Methodologie

Conduire un inventaire des données collectées par les diverses institutions du Ministère de l'Agriculture pour connaître les informations dont elles disposent et évaluer aussi ses autres besoins d'information.

Préparer des propositions de coordination pour la collecte, l'analyse et la distribution des informations de suivi de la campagne agricole.

Tenir un atelier où toutes les institutions du Ministère de l'Agriculture impliquées dans la collecte, l'analyse ou l'utilisation des informations relatives aux producteurs de riz, seraient invitées à discuter de ces propositions. Les études/analyses faites par chaque organisme sur le sujet seraient exposées. Le partage des responsabilités pour les analyses proposées serait soulevé et les mécanismes/procédures d'échange d'information et de collaboration seraient aussi discutés.

Les invités pressentis sont : UPA, DSA, CSA/SIM, SAED, SODAGRI, ISRA.

B **Suivi du déroulement de la campagne de riz**

Objectif

Développer des outils de suivi de la campagne de riz qui permettent des comparaisons avec les années précédentes, et qui vont identifier les changements importants.

Inclure les effets significatifs de l'analyse des déterminants de la production de riz dans un modèle qui pourrait projeter des prévisions de récolte à partir des informations disponibles au moment de la mise en culture.

Methodologie

Préparation d'une base de données des variables suivies pendant les campagnes de production et commercialisation dans la vallée du fleuve Sénégal

Analyse statistique des variables par rapport a une calendrier agricole pour les campagnes des années antérieures Présentation graphique et commentaires

Incorporation des résultats de l'analyse économétrique des déterminants de la production dans un modèle qui tient compte des déterminants qui sont connus à partir du début de la campagne agricole Ce modèle pourrait être intégré avec la base de données des unités de mis en valeur de SAED pour estimé les résultats de la campagne chaque année



IV NOTE SUR REVISION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DE RIZ A LA FRONTIER

A Contexte

Une nouvelle loi sur la politique à la frontière pour le marché du riz brisé a été adoptée le 29 août 1994, mais le décret d'application n'a pas encore été signé. Cette situation a permis des importations de riz de moindre prix, ce qui a fortement réduit le prix du riz sur le marché interne.

La loi envisage une taxe de prélèvement qui devrait être appliquée sur le prix CAF du riz brisé importé. La taxe est calculée sur la base d'un taux de prélèvement qui est fixé par la loi selon un barème tarifaire qui correspond aux valeurs de référence sur le marché international.³ Le taux ainsi calculé est évalué deux fois par année.

Dans le mécanisme proposé actuellement, le taux de protection qui est fixé pour chaque période devrait être appliqué pour toutes les importations de riz brisé pendant la période de référence. En d'autres mots, dès que la valeur de référence est déterminée, un seul taux de prélèvement est fixé et il est appliqué pendant toute la période.

B Problème

On peut identifier deux types de problèmes avec la loi sur la protection telle qu'elle est conçue actuellement.

1) *Le problème de couverture des autres types de riz*

Actuellement, le taux de prélèvement s'applique qu'au riz brisé importé. Pourtant, il existe d'autres qualités de riz sur le marché qui pourraient concurrencer le riz brisé, mais pour lesquelles aucun prélèvement n'est prévu. C'est en fait ce problème qui retarde le décret d'application de la nouvelle loi.

2) *Le problème de corrélation entre le taux de prélèvement fixe pour une période donnée et le prix actuel d'importation pendant la période*

Le prix de riz importé à un moment donné durant la période pourraient être différent de la valeur de référence sur la base duquel le taux de prélèvement est fixé. Ceci a notamment été le cas pendant les trois derniers mois. Les deux raisons principales de ce phénomène sont les suivantes : les importateurs ont trouvé un marché de riz brisé en Inde dont le prix est nettement inférieur à celui de référence, la Thaïlande, deuxièmement, le prix du riz de la Thaïlande a beaucoup baissé pendant la période de aussi. Par conséquent, le prix du riz importé pendant les derniers trois mois a été beaucoup plus bas que celui utilisé dans le calcul du taux de prélèvement. Le taux a donc été inférieur à ce qu'il aurait dû être afin de protéger le marché intérieur.

³ Selon l'annex A à la loi. La valeur de référence (CAF) correspond à la moyenne des quotations hebdomadaires de riz brisé de qualité A 1 Special en F CFA courants calculée sur les deux derniers mois (Septembre - Octobre et Avril - Mai) précédant les mois de récolte (Novembre et Juin).

C Solution

Afin de corriger le problème de couverture de la loi, il serait recommandé d'élargir la gamme des produits couverts par celle-ci pour assurer que le taux de prélèvement soit imposé à toutes les variétés de riz importé qui pourraient concurrencer le riz local

Il serait aussi souhaitable d'abandonner le valeur de référence et de faire référence directement aux barèmes des taux de prélèvements pour chaque importation de riz. Cette option a été le premier choix de l'expert qui a évalué les différents mécanismes de protection (voir Kingsbury, option 3)⁴

Un dernier aspect important de l'option 3 est qu'elle éliminera le besoin de suivre de près un seul valeur de référence sur le marché international. De plus, cela permettra une protection beaucoup plus sûre de la production locale vis-à-vis des importations de riz, peu importe sa qualité

Il est toutefois important de noter que cette solution pose deux autres problèmes. Premièrement, le barème des taux n'est pas une mesure très fine du rapport entre les taux et les valeurs de référence, ce qui crée un effet de dents de scie dans le calcul de la valeur du prélèvement par tonne importée. La correction de ce problème est simple et consiste à l'établissement d'un barème qui inclut un découpage plus fin des taux de prélèvement ⁵. Cette solution est proposée aussi dans le rapport de Kingsbury (option 3 A)

Le deuxième problème soulevé par cette approche est l'opportunité donnée aux importateurs de contourner à la loi, étant donné que le taux de prélèvement doit être fixé pour chaque importation de riz. En principe, les importateurs pourraient bénéficier en déclarant des prix CAF qui réduirait les impôts à payer. Il semblerait que ce problème est la raison principale pour laquelle la

⁴ David S. Kingsbury, *Analyse du Mécanisme de protection du riz local au Sénégal*, Octobre 1995, APAP/UPA Document No. 3

⁵ Il est même possible d'arriver à une fonction continue de taux de protection qui éviterait tout effet d'escalier dans le barème en utilisant l'équation suivante

$$\text{Pente de prélèvement (PP)} = \frac{\text{Taux max du barème} - \text{Taux min du barème}}{\text{Prix max du barème} - \text{Prix min du barème}}$$

$$\text{Taux de prélèvement} = \text{PP} * (\text{Prix max du barème} - \text{Prix CAF})$$

Exemple (Cet scénario reflète le cas de la loi actuelle)

Supposant que le gamme du taux de protection va de 0% à 30% et que le prix maximum du barème est égal 160 FCFA/kg et le prix minimum du barème est égal 120 FCFA/kg

$$\text{Pente de prélèvement} = \frac{(0,30 - 0,00)}{(160 - 120)} = 0,75$$

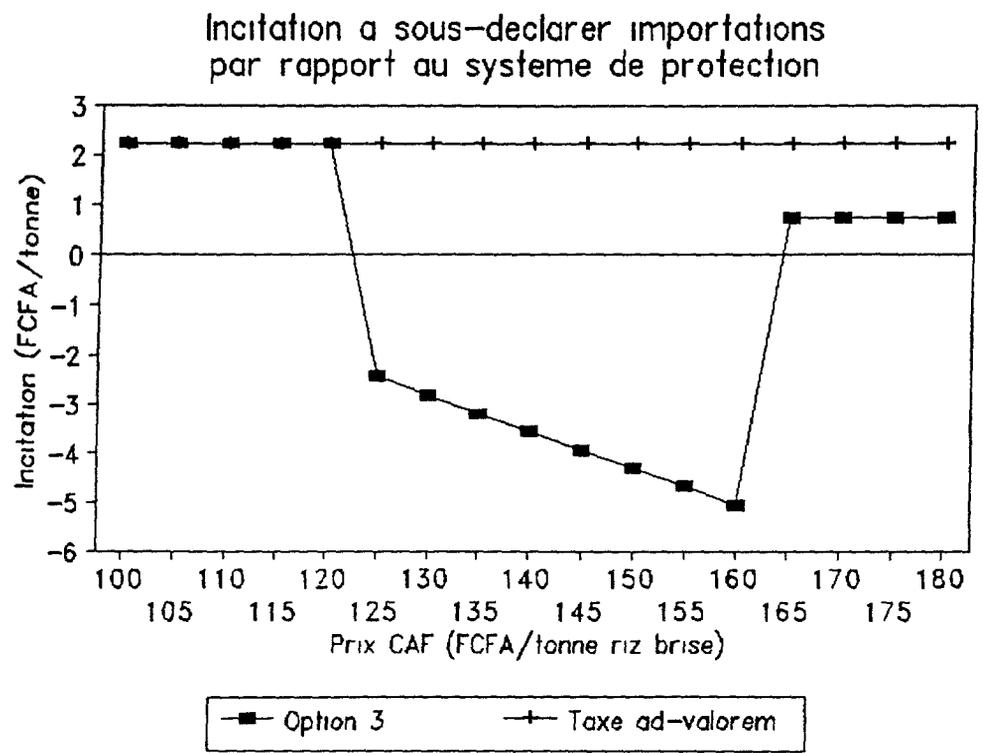
Si pour une importation donnée de riz brisé le Prix CAF riz brisé est égal 130 FCFA/kg, donc

$$\begin{aligned} \text{Taux de prélèvement} &= (160 - 130) * 0,75 \\ &= 30 * 0,75 \\ &= 22,5\% \end{aligned}$$

Banque Mondiale a rejeter l'option 3 et 3 A proposé par Kingsbury

Pourtant, l'option 3 et 3 A ont crée deux types d'incitation de sens contraire. D'une part, la déclaration d'un prix CAF plus élevé diminue le taux de la taxe de prélèvement et d'autre part cela augmente la base sur laquelle le taux est appliqué. De plus, l'incitation de déclarer un faux prix CAF est aussi présente pour le mécanisme en cours qui a l'effet d'une taxe ad-valorem constante durant une période de six mois. Le graphique 3 indique la valeur gagnée par une sous-déclaration de 5 FCFA/kg sur le Prix CAF pour l'option 3 et pour une option de taxe ad-valorem fixe de 45%. Elle montre que l'incitation à sous-déclarer fluctue entre des valeurs positives et négatives pour l'option 3 selon le niveau du prix CAF. Par contre l'incitation à sous-déclarer est toujours positives pour une taxe ad-valorem.

Graphique 3



Il est évident que le bon fonctionnement de toutes les options nécessite un système de surveillance des déclarations. Néanmoins, il n'est pas évident que l'option 3 (et 3 A) soient plus susceptibles à ce problème que la politique en place pour le moment.